



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/12/20  
17 septembre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Douzième session  
Point 2 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES  
AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DU HAUT-COMMISSARIAT  
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour donner suite à la résolution 9/8  
et sur les obstacles rencontrés ce faisant et recommandations concernant les moyens  
d'améliorer encore, d'harmoniser et de réformer le régime conventionnel\***

**Note du Secrétariat**

1. Dans sa résolution 9/8, intitulée «Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme», le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans de la suite donnée à cette résolution et des obstacles rencontrés ce faisant, et de lui recommander notamment les moyens d'améliorer encore, d'harmoniser et de réformer le régime conventionnel.

2. Le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session le rapport annuel des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui renferme le rapport sur leur vingt et unième réunion, ainsi que sur les huitième et neuvième réunions intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et, partant, les informations les plus récentes disponibles. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général demande au Conseil de remettre à sa treizième session la soumission du présent rapport afin que celui-ci comporte des informations sur les résultats de la vingt et unième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, sur les huitième et neuvième réunions intercomités et sur les résultats de la dixième réunion intercomités, qui se tiendra en décembre 2009.

-----

\* Soumission tardive.